



Pour lutter contre les insectes en toute sérénité, Kapo Vert propose des solutions qui garantissent une efficacité optimale.

**MITES ALIMENTAIRES**

Protège des mites, pyrales, teignes : farine, pâtes, céréales, fruits secs, thé...  
Effet curatif. Action immédiate. Inodore.  
Les mites mâles attirées par une hormone sexuelle (phéromone) meurent collées sur le piège, le risque d'une nouvelle infestation est alors fortement réduit.

**POUR UNE EFFICACITÉ OPTIMALE**

Période propice : mars - septembre. 1 piège par placard, 2 ou plus pour des locaux plus grands. Suspendre ou fixer le piège verticalement sur la paroi intérieure du placard ou près de la zone de stockage des aliments. Retirer la protection de la partie encollée. Remplacer le piège après 6 semaines ou dès que la surface est recouverte d'insectes. (Noter la prochaine date de renouvellement, au stylo en haut du piège dès sa mise en place). Le retrait des pièges permet de stopper l'efficacité.



**UTILISATION**

Placards de cuisines, greniers. Pour plus d'informations sur les mites alimentaires, rendez-vous sur [www.kapo.com/mites-alimentaires](http://www.kapo.com/mites-alimentaires)

**CONSEILS KAPO**

Pour repérer une infestation de mites, quelques indices : Présence de mites ailées dans la cuisine ou à proximité d'aliments (vol en zigzag) / Dégradation des aliments. En cas de doute, placer un premier piège pour détecter une éventuelle infestation (entre mars et septembre). En cas d'infestation, bien nettoyer les placards et jeter si besoin les denrées souillées. Fermer placards et locaux d'entreposage. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des espaces où sont conservés des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale non-emballés. Les produits destinés à l'alimentation humaine ou animale doivent être stockés dans des récipients (en verre ou plastique) hermétiquement fermés. Lire les instructions ci-jointes avant emploi.

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :** Conserver hors de la portée des enfants. Les produits destinés à l'alimentation humaine ou animale doivent être stockés dans des récipients (en verre ou plastique) hermétiquement fermés. Après contact avec la peau: Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon et rincer abondamment. Si l'irritation de la peau continue, consulter un médecin. Après contact avec les yeux: Ouvrir les yeux quelques minutes sous un filet d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne pas déverser dans les eaux usées / surface ou souterraines. Éliminer l'emballage et son contenu en accord avec la réglementation nationale en vigueur. L'emballage souillé et le produit non utilisé doivent être éliminés en déchetterie.

**Substance active :** Acétate de (9Z,12E)-tétradéca-9,12-diène-1-yle (N° CAS 30507-70-1) 100% (2mg par piège).  
**Type de formulation :** Piège en carton avec bande adhésive, prêt à l'emploi.  
**Type de produit :** Répulsif et appât (TP 19) - Produit à usage grand public et professionnel  
**Date de péremption et n° de lot :** Voir la languette en bas. N° d'AMM : FR-2016-0004  
**Détenteur d'AMM :** Fr. Kaiser GmbH, Bahnhofstrasse 35, 71332 Waiblingen, Allemagne  
**Centre anti-poison :** +33 (0) 1 45 42 59 59

S.A.S. BRUNEL CHIMIE DÉRIVÉS  
CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL cedex  
[www.kapo.com](http://www.kapo.com)

2 pièges

Fabriqué en UE



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT  
> [WWW.CONSIGNEDETRI.FR](http://WWW.CONSIGNEDETRI.FR)



ED 33 K



PIÈGE À MITES ALIMENTAIRES  
2 PIÈGES



PIÈGE À MITES ALIMENTAIRES  
2 PIÈGES



ATTIRE ET  
NEUTRALISE LES MITES



Longue durée :  
efficace 6 semaines



Inodore

PIÈGE À MITES ALIMENTAIRES  
2 PIÈGES

PIÈGE À MITES ALIMENTAIRES  
2 PIÈGES

